

Planification financière pour les ménages privés

Cas A

Examen écrit du 4 juin 2021

Experts principaux : Urs Büchler / Liliane Grüter-Gebistorf

**Exemple d'examen
publié**

VERSION POUR LES CANDIDATS

Type d'examen	examen écrit
Durée	240 minutes (Cas A et B)
Maximum de points	100 (cas A 50 points / cas B 50 points)
Moyens auxiliaires autorisés	voir „ Notice explicative pour l'examen écrit “

No de candidat-/te

Notice explicative pour l'examen écrit

Cette partie de l'examen écrit de « Planification financière pour les ménages privés » se déroule comme un classique traitement de cas écrit. Une ou plusieurs études de cas sont traitées de façon similaire à la pratique. Plusieurs thèmes sont examinés, tant du point de vue des connaissances techniques et factuelles que des capacités à établir des liens et à exposer une vision globale.

Vos propositions pour réaliser les buts et les souhaits exprimés par votre client doivent être compréhensibles, sensées et argumentées de façon transparente, que ce soit au sujet de la planification financière, des placements et de la technique de prévoyance, comme de la fiscalité et du droit. Il est également important que vous suiviez un déroulement logique des étapes de planification dans la solution que vous avez choisie. Si vous émettez des suppositions, présentez-les de façon transparente. Les résultats/solutions, ainsi que les calculs, doivent être clairement exposés et compréhensibles.

Ne seront corrigées et évaluées **que** les solutions écrites sur les feuilles de données qui vous sont distribuées. Les solutions doivent être écrites **uniquement au recto**. Prenez une nouvelle feuille de réponses pour chaque tâche / solution. En haut de chaque feuille, veuillez inscrire le numéro de la question, votre numéro de candidat, le cas auquel est relié la feuille (cas A ou B), et numéroter les feuilles de solutions en commençant par la première. Des documents imprimés au préalable, notamment des formulaires, ne sont pas admis et ne seront pas pris en considération pour le corrigé.

Merci d'utiliser un stylo à bille ou des feutres fins ; **l'utilisation de stylo ou de feutre rouges n'est pas autorisée**. Une écriture claire et lisible, ainsi qu'une présentation aérée, facilitent énormément la correction et diminuent le risque de fausse interprétation de vos solutions.

Moyens auxiliaires

Open-book. Tout document papier ou sous forme électronique peut être utilisé. En cas d'utilisation d'ordinateurs portables, aucune prise de courant ne sera à disposition. Les ordinateurs doivent donc avoir une source de courant autonome. Les solutions doivent dans tous les cas être consignées par écrit et restituées sur papier.

Si un exercice se réfère à des règlements cantonaux spécifiques, il sera fait état du canton déterminant dans l'exercice et les textes de loi et directives du canton correspondant seront mis en annexe..

Pendant l'examen

L'accès à Internet et toute communication entre candidats ou avec des tiers est interdite. Une violation de cette interdiction entraînera l'exclusion immédiate de l'examen !

Il est interdit de prendre des photos des documents d'examen, par exemple à l'aide d'un appareil photo ou d'un téléphone portable. Une violation de cette interdiction est considérée comme une utilisation de moyens auxiliaires non autorisés au sens de l'article 4.32 al. a du règlement d'examen et entraîne l'exclusion immédiate de l'examen.

Tous les outils, le matériel d'écriture, les calculatrices, etc. sont personnels et ne peuvent être utilisés que par un seul candidat.

Vous n'êtes autorisé/e à quitter la salle d'examen pendant l'examen que si vous êtes accompagné/e d'un superviseur.

A la fin de l'examen

Si vous avez terminé plus de 15 minutes avant la fin de l'examen : rangez votre place de travail en silence, rassemblez la totalité de vos documents et remettez-les aux surveillants lorsque vous quittez la salle. Aucun document ni aucune feuille de notes ne doit quitter la salle. Dans les 15 dernières minutes de l'examen, il n'est plus permis de quitter la salle d'examen. Veuillez attendre la fin de la session d'examen et suivre les instructions des surveillants.

Situation initiale

Beat Burger, né le 11 décembre 1976 (44 ans) et Martina Burger, née le 15 décembre 1978 (42 ans) sont mariées depuis 2010. Beat a grandi à Berne et a étudié l'informatique à l'EPF de Zurich. Martina est une droguiste de formation. Le couple a des jumeaux, Kenan et Kevin, nés le 15 janvier 2015 (6 ans). Depuis leur mariage, ils vivent ensemble dans un appartement de 5.5 pièces qu'ils louent à la Freudenreichstrasse 10 à 3047 Bremgarten près de Berne. Beat Burger a une fille issue d'une précédente relation, Tina, 20 ans. Cette dernière travaille comme assistante marketing.

Beat Burger travaille à plein temps, depuis plus de dix ans, chez SmartIT Services AG à Berne en tant que chef d'équipe. Après une longue pause professionnelle consacrée aux enfants, Martina Burger a repris une activité de droguiste à temps partiel chez Naturdrogerie AG à Berne depuis le 1er janvier 2021.

La mère de Martina Burger est décédée il y a 3 ans. Son père est également décédé il y a quelques années. Les deux sœurs, Martina et Rebecca, se partagent chacune par moitié l'héritage qui se trouve sous la forme d'un grand dépôt-titres. L'état actuel du dépôt-titres se trouve dans les annexes.

Beat et Martina souhaitent passer de leur appartement loué à une maison individuelle avec jardin. Il y a quelques jours, ils ont visité une maison au Kutscherweg 25 à 3047 Bremgarten près de Berne. Beat Burger a reçu une avance sur héritage de CHF 100'000 de ses parents pour les aider à financer cet achat immobilier. Ce montant se trouve actuellement sur le compte d'épargne de Martina et Beat Burger.

Revenus	
Martina Burger	voir certificat de salaire
Beat Burger	voir certificat de salaire

1er pilier : AVS		
Beat Burger : revenu moyen déterminant	CHF	71'332

2ème pilier : Caisse de pension	
Martina Burger : avoir disponible au 01.01.2021	voir certificat de caisse de pension
Beat Burger : avoir disponible au 31.12.2020	voir certificat de caisse de pension

Prévoyance liée pilier 3a (valeurs au 31.12.2020)		
Martina Burger, compte BCBE	CHF	48'000
Beat Burger, compte BCBE	CHF	98'000

Prévoyance libre 3b (valeurs au 31.05.2021)		
Beat Burger, BCBE compte privé	CHF	13'000
Martina et Beat Burger, BCBE compte épargne	CHF	250'000
Martina Burger, PostFinance compte privé	CHF	6'000
Martina Burger, BCBE dépôt-titres	CHF	400'000

Location appartement, Freudenreichstrasse 10, 3047 Bremgarten près de Berne		
Loyer mensuel	CHF	2'800
Charges mensuelles	CHF	200

Maison individuelle au Kutscherweg 25, 3047 Bremgarten près de Berne à acheter		
Prix d'achat	CHF	1'000'000
Valeur fiscale	CHF	750'000
Valeur locative	CHF	20'000
Rénovations prévues (entretien)	CHF	100'000
Rénovations prévues (plus-values)	CHF	50'000

Dispositions matrimoniales et successorales
Aucune dispositions matrimoniales et successorales prises actuellement.

Informations fiscales		
Revenu imposable	voir déclaration d'impôt	
Canton de Berne	facteur	3.060
Commune de Bremgarten près de Berne	facteur	1.490
Confession réformée évangélique	facteur	0.184
Taux marginal		24.00%
Imposition des capitaux de la prévoyance liée		5.00%

Annexes

1. Certificat de salaire Beat Burger
2. Certificat de salaire provisoire de Martina Burger
3. Déclaration d'impôt (résumé)
4. Impôts sur le revenu du canton de Berne
5. AVS-échelle 44_2021
6. Certificat de la caisse de pension de Beat Burger
7. Certificat de la caisse de pension de Martina Burger

Objectifs et souhaits de Martina et Beat Burger

1. Financement immobilier
2. Imposition sur le revenu après l'achat de la maison
3. Analyse de prévoyance en cas de décès de Beat Burger
4. Liquidation du régime matrimonial et répartition successorale des biens
5. Tenue des charges immobilière en cas de décès pour cause de maladie de Beat Burger

Taux d'impôt

Imposition des capitaux de la prévoyance : 5% (forfaitaire)

1. Exercice : financement immobilier

Exercice	Points 9
<p>Beat et Martina Burger aimeraient bien acheter la maison du Kutscherweg. En raison des conditions hypothécaires actuellement très favorables, ils souhaitent un endettement maximal. Ils veulent également que l'avance sur héritage des parents de Beat Burger et les avoirs du pilier 3a soient entièrement utilisés comme fonds propres, de sorte qu'il leur reste suffisamment de liquidités disponibles pour d'autres dépenses et investissements après l'achat de l'objet immobilier.</p> <p>Beat et Martina Burger aimeraient avoir de votre part un concept de financement conforme aux exigences bancaires. Leur banque maison vous a informé que le prix d'achat de la maison et les coûts de rénovation augmentant sa valeur seraient acceptés comme ratio prêt/valeur. Les valeurs suivantes doivent ressortir du concept de financement :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des frais d'achat et de rénovation de la maison• Montant du prêt• Total et composition des fonds propres• Total et composition du financement hypothécaire <p>Vous n'avez pas à calculer la tenue des charges. Vous pouvez supposer qu'elle serait donnée.</p>	

2. Exercice : impôt sur le revenu après l'achat de la maison

Exercice	Points 9
<p>Beat et Martina Burger ont prévu d'acheter la maison du Kutscherweg en date du 1er octobre 2021.</p> <p>Ils aimeraient que vous leur calculiez leur revenu imposable pour 2021 ainsi que le montant des impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques sur le revenu qu'ils auront à payer. Vous n'avez pas à calculer l'impôt fédéral direct et les impôts sur la fortune.</p> <p>Consignes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Utilisez le revenu imposable cantonal comme base selon la déclaration d'impôt ci-jointe au 31 décembre 2020 et ajoutez un éventuel revenu imposable supplémentaire pour l'année 2021. Prenez également en compte les éventuelles déductions imposables supplémentaires pour l'année 2021.• Partez du principe que les revenus des placements des dépôts-titres restent les mêmes qu'en 2020.• Utilisez les montants des hypothèques comme calculés à l'exercice 1. <p>Vous avez reçu les informations suivantes de Beat et Martina Burger :</p> <ul style="list-style-type: none">• Étant donné que Martina Burger a recommencé à travailler au 1er janvier de cette année, elle cotisera au pilier 3a. Martina et Beat Burger verseront la cotisation 3a maximale autorisée en 2021.• Les rénovations d'entretien seront réparties par moitié entre 2021 et 2022. Les rénovations apportant une plus-value seront réalisées en 2023.• Le taux d'intérêt hypothécaire se monte à 1.00%.• Déductions fiscales supplémentaires dès 2021 :<ul style="list-style-type: none">○ Frais professionnels Martina CHF 6'300○ Déduction pour activité du conjoint CHF 3'400	

3. Exercice : analyse des risques en matière de prévoyance en cas de décès de Beat Burger

Exercice	Points 13
<p>Dans le cadre de l'achat de la maison, Beat et Martina Burger aimeraient savoir si la famille serait suffisamment assurée en cas de décès de Beat Burger.</p> <p>Ils souhaitent que vous leur fassiez une analyse de prévoyance en cas de décès de Beat Burger par suite de maladie ou d'accident après avoir acheté la maison.</p> <p>Présentez les couvertures sous forme de tableau. Enumérez séparément les prestations auxquelles la veuve et les enfants auraient droit.</p> <p>Pour cet exercice, vous n'avez qu'à calculer et compiler les résultats, mais sans faire de commentaires.</p> <p>Consigne :</p> <p>Le capital décès de la caisse de pension n'est versé qu'en cas de décès par maladie. Vous n'êtes pas obligé de le convertir en rente.</p>	

4. Exercice : liquidation du régime matrimonial et répartition successorale des biens

Exercice	Points 9
<p>Dans le cadre de l'achat de la maison, Beat et Martina Burger aimeraient savoir comment la fortune serait répartie en cas de décès de Beat Burger.</p> <p>Ils souhaitent avoir, de votre part, une analyse en matière de droit matrimonial et droit successoral après achat et rénovations de la maison. De combien hériterait Martina Burger ? Combien hériteraient les enfants de Beat Burger ?</p> <p>Ajuster les valeurs de fortune en fonction des changements résultant de l'achat de la maison et des rénovations. En dehors de ces changements, vous n'avez pas à tenir compte d'une croissance ou d'une consommation de fortune.</p> <p>Veuillez indiquer le résultat pour chaque enfant séparément.</p> <p>Consigne : Hormis l'héritage et l'avance sur héritage, il n'y a pas de biens propres.</p>	

5. Exercice : tenue des charges immobilière en cas de décès pour cause de maladie de Beat Burger

Exercice	Points 10
<p>Si Beat Burger venait à décéder d'une maladie, Martina Burger utiliserait l'héritage de Beat Burger et le capital décès de la caisse de pension pour amortir partiellement l'hypothèque.</p> <p>5.1) Suite au décès de Beat Burger pour cause de maladie et après l'amortissement de l'hypothèque par Martina Burger, la charge de la maison serait-elle toujours supportable du point de vue de la banque ? Utilisez vos résultats des exercices 3 et 4 pour votre argumentation.</p> <p>5.2) Serait-il nécessaire, dans ce cas, de souscrire à une assurance-vie ?</p> <p>5.3) Que suggèreriez-vous pour que le couple puisse mutuellement se protéger au mieux financièrement ? De quoi doivent-ils tenir compte ?</p>	